

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	26 (1938)
<b>Heft:</b>	527
<b>Artikel:</b>	Les femmes et la XXIVe Conférence internationale du travail : (suite de la 1re page)
<b>Autor:</b>	D.S.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-263079">https://doi.org/10.5169/seals-263079</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Carrières féminines

Le médecin-dentiste,

la femme médecin-dentiste  
(Suite et fin)

Les études dentaires comportent trois parties, dont chacune est terminée par un examen.

1. Étude des sciences naturelles (2 semestres) aboutissant à l'examen, dit 1<sup>er</sup> propédeutique.

II. Étude de l'anatomie de la tête, physiologie, embryologie, histologie (2 semestres) aboutissant à l'examen, dit 2<sup>me</sup> propédeutique pour dentistes. On recommandera toutefois aux étudiants en médecine dentaire de préparer plutôt le 2<sup>me</sup> propédeutique pour médecin; il n'est guère plus difficile, et les connaissances qu'il requiert seront très utiles par la suite au futur dentiste, en particulier lorsqu'il devra se familiariser avec la pathologie et la chirurgie. En outre, certaines Universités exigent des candidats au doctorat en médecine dentaire qu'ils aient subi avec succès le 2<sup>me</sup> propédeutique pour médecin.

III. Pour être admis à suivre les cours de l'une des quatre écoles dentaires de notre pays (rattachées aux Universités de Genève, Berne, Bâle, Zurich), il faut avoir réussi le 2<sup>me</sup> propédeutique. Par contre, les étudiants qui ne l'ont pas encore passée peuvent fréquenter les laboratoires de technique dentaire. Pour le début des cours et travaux, on peut consulter le règlement fédéral des études de médecine du 22 janvier 1935 (le demander à la Chancellerie fédérale à Berne) et un programme détaillé des études que l'on peut se procurer à l'une ou l'autre des 4 Universités mentionnées ci-dessus.

Les candidats qui désirent se présenter aux examens fédéraux doivent fournir la preuve qu'ils ont suivi les cours universitaires pendant 9 semestres, dont 6 au moins en Suisse. Il est recommandé aux étudiants de profiter de cette faculté qui leur est accordée de faire un ou plusieurs semestres d'études à l'étranger. En plus de la connaissance de langues étrangères, ils acquerront la pratique d'autres méthodes de travail et bénéfieront souvent d'un champ d'expérience plus étendu.

L'examen fédéral d'Etat pour les médecins-dentistes donne le droit d'exercer l'art dentaire dans toute la Suisse. Les études terminées, la jeune dentiste peut s'établir immédiatement. Mais elle aura avantage à travailler pendant un ou deux ans au moins en qualité d'assistante, soit chez un collègue plus expérimenté, soit dans une clinique scolaire ou dans une clinique dentaire, soit même dans un institut dentaire. Elle acquerra ainsi l'habileté et l'expérience nécessaires à l'exercice indépendant de sa profession.

Les conditions requises pour l'obtention du doctorat en médecine dentaire ne sont pas fixées par un règlement fédéral et diffèrent d'une Université à l'autre. Comme il y a toujours intérêt à obtenir ce titre, les étudiants feront bien de s'informer dès le début de leurs études des cours obligatoires pour y être admis.

Le coût des études est assez élevé. Il faut compter 6 à 8000 francs pour 10 semestres d'études, livres et instruments compris, mais sans l'entretien de l'étudiant.

Par contre, les places d'assistant sont bien rétribuées, sans différence de sexe, et permettent aux jeunes dentistes de constituer peu à peu le capital dont il aura besoin pour son installation.

<sup>1</sup> Voir le précédent No du Mouvement.

Plusieurs possibilités s'offrent aux médecins-dentistes: ils peuvent ouvrir un cabinet, ou briguer un poste d'Etat en tant que dentiste scolaire, ou dans une clinique. Le professorat n'est accessible qu'aux praticiens exceptionnellement qualifiés. La profession de médecin-dentiste ouvre les mêmes perspectives aux hommes et aux femmes, les postes officiels leur sont également accessibles. Les femmes semblent même particulièrement indiquées lorsqu'il s'agit de soigner des enfants. Et comme l'orthodontie, notons-le en passant, prend une importance toujours plus grande, les femmes pourraient trouver la une spécialisation intéressante.

Il est impossible de fixer, même approximativement, les revenus d'un médecin-dentiste ayant une clientèle privée, car ils varient beaucoup selon les praticiens. Relevons toutefois que le médecin-dentiste a des frais considérables, ce qui est un des inconvénients de la profession. Rappelons aussi que, comme toutes les carrières libérales, la profession de médecin-dentiste commence à être encombrée et tout spécialement dans les grandes villes. La pléthore est moins accentuée dans les petites villes et dans les grands villages. Il est important, en outre, de relever le rôle du facteur

personnel et des qualifications professionnelles, et le fait que le nombre des femmes-dentistes est encore relativement peu élevé.

Les médecins-dentistes, hommes et femmes, sont groupés pour la défense de leurs intérêts professionnels et pour le développement scientifique de l'art dentaire en Sociétés cantonales et en une Société suisse d'odontologie.

(Communiqué par l'Association suisse des Femmes universitaires).



DE-CI, DE-LA

Une école nouvelle pour jeunes filles.

Nous recevons le prospectus, fort joliment illustré par la reproduction d'une ancienne gravure, d'une école nouvelle pour jeunes filles,

dont la fondatrice et la directrice, Mme Eichhorn, ancien professeur à l'école d'Albisbrunnen (Zurich) pour jeunes gens difficiles, était venue nous entraîner au début du printemps.

Mme Eichhorn en effet était désireuse de combler une lacune par la création d'une école destinée aux jeunes filles de milieux aisés, pour lesquelles un changement d'atmosphère, une interruption dans la suite des études, une vie simple à la campagne, serait nécessaire durant ces périodes de transformation physique et morale, qui influent souvent de façon si profonde sur leur personnalité. Très généreusement elle a consacré à cette entreprise pédagogique sa maison familiale, dans le cadre charmant des rives du lac de Zoug, à Arth-Goldau, et nous ne pouvons que souhaiter à cette institution inspirée d'un bel idéal le plein succès qu'elle mérite.

## Les femmes et la XXIV<sup>e</sup> Conférence Internationale du Travail

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

L'amendement présenté par Mme Gloerfelt-Tarp tendait à ajouter à l'alinéa 1. ces mots « école d'économie ménagère », mettant ainsi sur le même pied les écoles ménagères et les écoles professionnelles de jeunes filles. On

attaques contre votre propre ville et votre peuple un jour à venir.

La jeunesse pour la paix.

Le II<sup>e</sup> Congrès International de la jeunesse pour la paix qui va se tenir à Washington, du 15 au 24 août prochain, s'annonce comme un grand succès. Des délégués de 42 pays sont attendus, et si naturellement les Etats-Unis et le Canada annoncent les délégués les plus nombreux, prenons tous les pays d'Europe, même les plus petits et les moins riches: Finlande, Etats Baltes, Bulgarie, Yougoslavie, Grèce, compéteront des représentants à ce Congrès. Mieux encore, des Etats asiatiques ou américains s'arrangeront à envoyer également des délégués: par exemple la Birmanie, les Indes, la Nouvelle-Zélande ou l'Australie. Faut-il avouer qu'au milieu de cet enthousiasme général, la Suisse fait terriblement mine de figure, un seul délégué étant annoncé aux dernières nouvelles... Pourquoi, mais pourquoi donc, la jeunesse de notre pays s'intéresse-t-elle moins que d'autres à cette question, pourtant urgente de la paix? et qui nous expliquera cette cécine de sa part, si humiliante pour nous comme pour elle?...

Le programme du Congrès sera réparti entre quatre Commissions. La première étudiera l'organisation politique et économique de la paix, la deuxième: le statut économique et culturel de la jeunesse en relations avec la paix; la troisième: les bases religieuses et philosophiques de la paix, et la quatrième: le rôle international de la jeunesse. Nous regrettons que la place dont nous disposons ne nous permette malheureusement pas d'entrer dans le détail des différents aspects de ces problèmes, mais nous espérons bien pouvoir publier plus tard un compte-rendu, non seulement des discussions de ce Congrès, mais encore des décisions d'action qui y auront été prises.

P.S. On nous prie de rappeler que le Congrès mondial de la Jeunesse compte 26 Comités nationaux, et que 14 organisations internationales, et parmi elles la Fédération des Femmes universitaires, les Unions chrétiennes de jeunes gens et de jeunes filles, la Fédération universitaire pour la S. d. N. etc., collaborent à ses travaux.

## Pour sauver la paix

Les « avions de la Bonne volonté ».

Le 20 mai dernier (date toute proche du « Jour de la Bonne volonté »). (Réd.), au point du jour, trois escadrilles d'avions chinois partaient en direction de l'archipel japonais. Après trois heures de vol, les avions planaient au-dessus des grandes villes qu'ils tenaient littéralement à leur merci. Terrorisés, les Japonais éteignirent tous les feux. Aucun Nippon n'avait imaginé que les Chinois puissent avoir l'audace d'une pareille attaque.

Or, les avions chinois n'avaient à bord aucune bombe, mais d'énormes sacs de tracts. Une pluie de petits feuilles s'abattit sur les villes et les campagnes provoquant partout l'étonnement et la stupeur. Les feuilles apportaient aux Japonais le message suivant: « Nous ne vous voulons aucun mal. Le peuple chinois aime le peuple japonais et vous nous aimez aussi d'autant. Ne poursuivez donc pas votre extermination. Nous sommes plein de bonne volonté; ayez aussi de la bonne volonté envers nous ».

Ce bombardement nouveau genre a profondément impressionné la population nipponne et semé un grand désarroi dans le camp des chefs militaires. Il n'y a pas d'armes ni d'hommes pour lutter contre la bonté.

Grâce aux « avions de la bonne volonté », sommes-nous à un tournant de l'histoire du monde? Quelle magnifique leçon pour les « civilisés et chrétiens » que nous nous croyons!

(D'après M. Sues, dans l'Impartial).

Contre les bombardements aériens des villes ouvertes.

Nous reproduisons ci-après le texte de la résolution votée à la suite d'une Assemblée contre les monstrueux bombardements, honte de notre prétendue civilisation actuelle, tenue à Genève le 13 juin dernier. Et il est profondément attristant de constater que certain journal bien pensant, lui qui se croit l'élite morale et intellectuelle de cette ville, a soigneusement évité de publier cette résolution...

Pour protester, sans distinction de partis politiques et de convictions religieuses, contre le

Une Conférence Universelle à Paris contre ces bombardements.

Le Secrétariat International du R. U. P. installé à Genève nous annonce que, pour concrétiser le sursaut d'indignation de la conscience humaine contre ces actes de sauvagerie sans nom en une action de ravitaillement et d'aide aux peuples bombardés, une Conférence est organisée à Paris dont la date a été fixée au 23 et 24 juillet prochain.

Des déclarations enthousiastes d'appui ont été reçues à ce sujet de personnalités diverses, telles que des évêques américains, des députés britanniques de différents partis, les coopérateurs de France, les Associations d'anciens combattants, les groupes parlementaires, etc.

Le récent et abominable raid aérien sur Canton qui a fait 2000 tués et 5500 blessés dans la population civile chinoise a également soulevé une vague d'indignation à laquelle s'associent des maires de nombreuses villes à travers le monde, en réponse à l'appel du maire de Canton, disant si justement: « Toute protestation que vous élèverez aujourd'hui contribuera à prévenir de semblables

le ferait une pensionnaire. « L'égalité des droits n'a pas changé les femmes, dit-elle. Cela ne les a pas empêchées d'aimer moins leur intérieur comme certains hommes prétendent que ce se révèle le cas. Au contraire, cela leur a fait aimer davantage, parce que maintenant qu'elles gagnent, elles ont plus d'argent à dépenser pour embellir leur foyer. Elles ont des enfants, et

conservant leur activité professionnelle, elles peuvent leur donner plus et mieux ce qu'elles ont en elle-même. Et les classes d'enseignement ménager ont bien plus d'élèves maintenant qu'autrefois ».

Mme Kjelsberg elle-même a six enfants, neuf petits-enfants et un arrière-petit fils, et promène partout avec elle les photographies de tout le monde. Elle les éteint fièrement sur son lit et me montre le portrait de son arrière-petit fils, de sa fille qui est dentiste, et d'une autre qui est travailleuse sociale. Toutes sont mariées, et deux de ses filles s'emploient activement dans le mouvement féministe. Elle-même les a vues s'engager l'une après l'autre sur la longue route de la lutte pour les droits de la femme, sur laquelle elle a cheminé, elle aussi, quand elle était jeune...

« Car il y avait le droit de vote à conquérir d'abord... dit-elle, évoquant ses souvenirs. Le droit de vote qui a été la clé de tous les autres droits... »

En effet depuis lors, des réformes dans les conditions industrielles, dans l'éducation, dans l'hygiène sociale, pour la santé publique ont été accomplies. ...Depuis lors, des lois plus justes sur le divorce ont été adoptées, puis est venue l'égalité entre hommes et femmes dans l'industrie, dans les professions.

« Nous sommes tous de bons camarades entre hommes et femmes en Norvège, dit-elle. Hommes et femmes médecins, hommes et femmes avocats collaborent sans difficultés. Et elle parle d'une femme médecin qui a la charge de tous les malades vénériens dans un grand hôpital, et d'une autre qui dirige toute la lutte anti-tuber-

culose. Et aussi des femmes médecins qui, dans leurs bateaux à voile, s'en vont jusque dans les petits villages de pêcheurs bien loin au Nord, où les pêcheurs eux-mêmes les apprécient et ont plus de confiance en elles que dans les médecins masculins.

Mais la dernière pierre à enlever du chemin de l'égalité touche le clergé. Quand ce sera fait, quand les femmes pourront être pasteurs comme les hommes — alors vous pensez peut-être que Mme Kjelsberg tombera épuisée dans son fauteuil sur son tricot...

« Les femmes doivent continuer à lutter maintenant — et peut-être toujours — quand ce ne seraient que pour conserver ce qu'elles ont acquis. Le chômage, la dépression économique, la guerre risquent toujours de chasser les femmes de leur emploi, et de les forcer à recommencer leurs efforts dès le début. Même en Norvège, où aucune loi n'empêche la femme mariée de travailler, elle pourra risquer, si elle ne consolidera pas sa position, de se trouver un jour ou l'autre dans la situation de ses sœurs d'autres pays ».

...En Norvège, il n'est pas une porte où « Betsy » frappe qui ne s'ouvre immédiatement pour elle. Lorsque toute une compagnie de femmes américaines débarqua à Oslo en 1929, « Betsy » était sur le quai, les bras chargés de fleurs, « Hallo, Lena Phillips! » cria-t-elle à la présidente, puis lui jetant ses fleurs dans les bras, elle l'entraîna à travers les bureaux de douane, en lui disant: « Venez donc; ils vous connaissent tous! » sans que personne essayât de vérifier son passeport ou d'ouvrir ses bagages. Et quand une autre Américaine, une journaliste, arriva à Oslo pour participer à une grande réunion internationale



## Glané dans la presse...

Féminisme, style norvégien...

C'est sous ce titre que la revue Widening Horizons, organe de la Fédération américaine des Femmes dans les carrières libérales et les professions, brosse un amusant portrait de Mme Betsy Kjelsberg, présidente du Conseil National des Femmes norvégiennes, souvent venue à Genève autrefois comme déléguée à la Conférence Internationale du Travail. Nous traduisons quelques fragments :

Les femmes norvégiennes sont sans doute avantagées au point de la santé, pense Mme Kjelsberg. En effet les femmes et les jeunes filles dans ce pays vivent davantage en plein air que ce n'est le cas ailleurs, et même des citadins considèrent le ski, le patin et la danse comme des éléments indispensables de leur vie. « Chez nous, les enfants naissent sur des skis » nous déclare Mme Kjelsberg. Et le fait qu'il est impossible lorsqu'on la voit elle-même, de croire qu'elle a 71 ans!

Ce chef du féminisme norvégien s'assied sur le lit de sa chambre d'hôtel américain, comme



Oliché Mouvement Féministe

Mme Betsy KJELSBERG

se souvient qu'une revendication féminine importante tend à faire considérer le travail ménager comme une profession, et cet amendement en était l'application directe. En outre, le déléguéanoise a proposé de supprimer dans l'alinéa 4 les mots « destinés aux femmes », ce qui fut adopté après une intéressante discussion. La question posée aux gouvernements sera donc celle de savoir si l'enseignement ménager doit trouver sa place dans l'enseignement professionnel des garçons comme des filles, et nous ne pouvons que nous réjouir que tout ceci ait été discuté au sein d'un Comité international d'experts de façon si intelligente et libérale — tout en espérant cependant que la réglementation définitive demandée aux gouvernements ne fera pas un mélange d'enseignement professionnel et d'enseignement ménager, ce qui risquerait de constituer une surcharge de travail pour les jeunes, au détriment de leur éducation professionnelle. Par contre, il est à désirer que l'idée dont s'inspirait la première proposition de Mme Gloerfelt-Tarp, soit la mise sur le même plan de l'enseignement professionnel et de l'économie ménagère, ainsi que le principe de faire participer aussi les garçons à cette branche de l'enseignement, gagnent toujours davantage de terrain.

Le B. I. T. était surtout représenté dans cette Commission par Mme Lucy Schmidt, qui d'ailleurs a beaucoup contribué à l'éaboration du rapport introductif (rapport gris).

2. La Commission chargée de la réglementation des contrats de travail des travailleurs indigènes consacra beaucoup de temps et d'attention au travail des femmes indigènes. Mme Huici, déléguée du gouvernement espagnol, réussit à améliorer la partie du questionnaire concernant l'engagement par contrat des femmes et des adolescents,<sup>1</sup> et nous regrettons que la place nous manque pour rendre compte en détails de cette discussion que Mme Huici a menée avec beaucoup d'habileté. Le texte définitivement adopté par cette Commission, et d'après lequel le B. I. T. a rédigé les questions adressées aux gouvernements, en ce qui concerne les femmes indigènes, est le suivant:

« 17. Non-inclusion, dans les lois et règlements concernant les contrats obligatoirement écrits, de dispositions limitant le droit des femmes à signer de tels contrats, ou

Dispositions spéciales à prévoir dans les lois et règlements pour fixer les conditions dans lesquelles les femmes pourraient être autorisées à signer des contrats obligatoirement écrits, — ces dispositions devant comprendre:

a) sauf lorsqu'une politique de restriction serait à leur désavantage, l'autorisation des femmes mariées à s'engager par contrat obligatoirement écrit seulement dans les cas suivants:

i) pour les travaux ne comportant pas leur départ de leurs lieux habituels de résidence, ou

ii) pour les travaux comportant leur départ de leurs lieux habituels de résidence, lorsqu'elles seraient employées dans la même exploitation que leur mari, ou dans le voisinage, ou lorsqu'elles seraient engagées comme domestiques;

1. Le paragraphe concernant les contrats féminins avait soulevé à juste titre beaucoup de protestations dans les milieux féminins internationaux et huit grandes organisations avaient adressé une lettre motivée à ce sujet au B. I. T. (Réf.).

nalement, et qu'elle est ses compagnes se trouvèrent sans chambre dans une ville dont chaque hôtel était plein à craquer — le problème du logement fut résolu dès qu'elles eurent rencontré « Betty » car celle-ci tout simplement leur fit ouvrir les salles du Parlement et y apporter des matelas!



## Publications reçues

Jeanne CORREVON: *Grands Abstiens, Grands Exemples*. Edit. La Concorde, Lausanne 1938.

« De l'alcool? oh non, surtout pas! » C'est la réponse des frères Schmid lorsqu'au retour de leur glorieuse ascension du Cervin, on leur demanda la recette de leur exploit. Et c'est aussi le *lait-motif* de toutes ces « grimperies » audacieuses

b) l'autorisation des femmes non mariées à s'engager par contrat obligatoirement écrit:

- i) sans aucune restriction, ou
- ii) avec des restrictions, en mentionnant, s'il y a lieu, quelles restrictions.

Reconnaissance aux travailleuses des droits accordés par les législations nationales en ce qui concerne la maternité et les soins à donner aux nourrissons.»

Colles de nos lectrices qui désireraient plus de détails les trouveront dans les procès-verbaux de la Commission et dans le rapport gris du B. I. T. Mme Huici a encore pris la parole à plusieurs reprises sur des questions d'ordre analogue, et elle a insisté pour que l'attention des gouvernements soit attirée sur l'inspection du travail des travailleurs indigènes.

3. Miss Frida Miller et Mme Dora Schmidt ont joué toutes deux comme représentantes de leurs gouvernements respectifs un certain rôle dans la Commission de la durée du travail des conducteurs professionnels des transports sur route. Dans ce domaine, il n'existe guère de travail féminin, et ce n'est donc pas en leur qualité de femmes que ces deux déléguées furent chargées de s'occuper spécialement de cette question: comme en d'autres occasions, on leur confia tout simplement la charge d'élaborer, en partie avec l'aide d'experts spécialisés, des amendements et des propositions à soumettre ensuite à leurs gouvernements. Nous avons pu ainsi constater la belle communauté de travail qui s'est établie entre hommes et femmes, et nous voyons dans ce fait un succès aussi précieux pour la cause féministe que s'il s'était agi d'une activité spécifiquement féminine.

4. Alors que les trois Commissions dont nous venons de parler n'ont fait qu'élaborer des directives d'après lesquelles seront rédigés des questionnaires en vue d'une seconde discussion l'an prochain, la Commission de statistique des heures de travail et des salaires dans laquelle ont siégé Mme Reutz, représentant les travailleurs norvégiens, et durant quelques séances Mme Schmidt pour le gouvernement fédéral suisse, a abouti à l'élaboration d'une Convention et d'une résolution. Et nous constatons avec satisfaction que, soit dans la Convention, soit dans la Recommandation — qui s'est transformé en une résolution — adoptées par la Conférence, on s'est efforcé d'obtenir des statistiques qui indiquent les différences de la durée du travail et des salaires entre hommes et femmes. C'est surtout pour les salaires qu'il est très important de recueillir de nombreux chiffres concernant les femmes, car si nous savons que le gain des femmes est en général inférieur à celui des hommes, connaitre exactement ces différences nous permettra toujours de mieux lutter pour obtenir une amélioration.

\* \* \*

Qu'on veuille bien nous excuser si nous avons omis, dans cette brève esquisse, d'autres points qui pourraient encore intéresser les lectrices du *Mouvement*. En effet les travaux d'une Conférence du Travail sont si multiples et variés qu'il est difficile d'en obtenir une vue d'ensemble, et qu'il devient nécessaire de se limiter à ce qui nous a semblé devoir être le plus important. D. S.

et si allègement décrites. Cette brochure est spécialement destinée à la jeunesse qui aime les récits d'aventures passionnantes et les intéressantes biographies. Point n'est besoin de banquets au champagne pour être habile politicien! L'alcool n'a rien à faire avec l'art! Le vrai sportif ne boit pas! proclament les héros de *Grands Abstiens, Grands exemples*. En citant de hautes personnalités abstinents, — Albert Ier, roi des Belges, Picard, Gallieni, Cosyns, Clémenceau, et bien d'autres, — l'auteur répond au défi lancé dans la *Revue Suisse des Hôtels*: «Quand l'abstinence nous citera des noms... célèbres dans ses milieux, nous pourrons, mais alors seulement, nous demander s'il n'y a pas quelque chose de vrai dans ses doctrines en ce qui concerne le vin...»

M. G. C.

Alice De BARY: *Rochers*, poèmes, 1 vol. Aux Editions De La Baconnière 1938.

Le talent de Mme De Bary est un talent fort, empreint de noblesse. Elle affectionne les grands sujets, les légendes, les églises, les vieux châteaux, la voix du vent, les rochers, les nuages et les forêts. La forme de ses vers est classique. Ses coups d'ailes sont de grande envergure.

Elle se penche sur le mystère des destines humaines. Elle est virile et courageuse et se plaît dans le sublime. Cependant les fleurs de montagne l'attirent parfois, elle les décrit avec charme. Ses rimes sont riches et sonores. Ce qu'on peut lui reprocher c'est ici et là une maladresse, une dureté de style, qui nient un peu à son œuvre et entraîne parfois l'harmonie de ses vers, mais cela n'empêche pas ses poèmes qui ne sont jamais trop longs, d'avoir une belle allure et

## petit Courrier de nos Lectrices

Une moraliste décide à une moraliste perplexe (N° 525). — La Rédaction de notre journal m'excusera si j'abuse peut-être de la place réservée par elle à ce Petit Courrier, mais je viens de lire dans l'Essor sous la plume du pasteur Mutrax des considérations si justes sur cette Loterie romande que j'aimerais bien vous rappeler ici, dissiper toutes les perplexités qui se sont fait jour :

«...On peut faire bonne mine à mauvais jeu, et beaucoup s'y appliquent. Se trouver plus pauvre et plus démunie quand on avait compté sur la chance pour se « tirer d'affaire » ou s'accorder du plaisir « comme ceux d'en face », n'en est pas moins une cause de mécontentement intérieur et de fatigue morale, dont on aurait pu faire l'économie par le temps qui court. Pour traverser sans catastrophe le terrain périlleux où nous sommes engagés aujourd'hui, il ne serait pas trop de toute l'énergie morale dont notre peuple est encore capable. Or cette énergie, la loterie romande l'énerve et la fatigue plus qu'on ne saurait le dire.»

«...Spéculer sur l'esprit de spéculatifs, c'est mal; éveiller ou entretenir le goût du jeu au sein d'un peuple, c'est mal. Et ce qui n'est pas bien non plus, c'est de donner un caractère patriotique et familial à cette manifestation qui relève beaucoup plus de l'esprit de lucre que de l'esprit de vraie solidarité. Ce qu'il y a de plus grave peut-être dans cette entreprise, c'est

le mélange conscient de choses bonnes et mauvaises. Le moment est venu de réagir contre les effets désastreux de ce précepte de plus en plus en honneur que la fin justifie les moyens.»

«...La loterie romande demeure un jeu dangereux où nos autorités sont en train de perdre cela même qu'on leur souhaiterait le plus dans les graves conjonctures où nous vivons : l'autorité morale.»

Si j'avais de l'argent... à plusieurs correspondantes (N°s 521, 522, 523, 524, 525). — Si j'avais de l'argent (rassurez-vous : je n'en ai pas!) voilà me semble-t-il ce que je ferais pour m'assurer que les œuvres d'intérêt féminin auxquelles je le laisserais seront bien dirigées par des femmes : je mettrai tout simplement dans mon testament que la somme que je légue ne pourra être touchée par l'œuvre légataire qu'à condition que son Comité comprenne en tout cas un nombre X de femmes : la moitié, les deux tiers, la majorité... ou même suivant les cas soit exclusivement féminin. Il me semble que c'est une précaution bien facile à prendre, et que je préfère à ce boycotage des œuvres officielles proposé par E. D., à Lausanne. Car cela forcerait l'Etat lui-même à faire appel, qu'il le veuille ou non, à la collaboration féminine. Comment Mme Soerensen n'a-t-elle pas songé en donnant au canton de Vaud de l'argent pour créer un asile de vieillards?

## Pour que le „Mouvement Féministe“ vive...

Mme S. (Lausanne) . . . . . Fr. 4.—  
Mlle A. B. (Aigle). Don pour que le « Mouvement vive » . . . . . » 2.—  
Mlle M. M. (Genève). « Don modeste et tardif avec tous mes vœux » . . . . . » 5.—  
Mlle R. M. (Amsterdam). Don . . . . . » 8.—  
Mlle A. B. (Neuchâtel). « Pour que le « Mouvement vive » . . . . . » 2.—  
Mlle B. (Genève). Don . . . . . » 2.—

Total au 28 juin . . . . . Fr. 23.—

Listes précédentes . . . . . 209.90

Total : Fr. 232.90

A chacune, merci chaleureusement.

## Un contrat-type pour le personnel domestique féminin à Genève

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Les dispositions du contrat-type s'appliquent à tous les contrats de travail de la profession, à moins qu'un convention contraire ait été conclue par écrit. Ce qui signifie que les dispositions de ce contrat-type sont donc *obligatoires* pour toute maîtresse de maison qui engage une domestique, à moins que, par écrit, employée et patronne se soient mises d'accord pour convenir d'autres dispositions. Ces dispositions doivent, bien entendu, être considérées comme un *minimum*, mais en cas de contestations, elles ont force loi, et c'est sur leur base que les tribunaux de prud'hommes vont désormais être appelés à juger les différends qui peuvent se produire entre pa-

d'tre séduisants dans leur concision et leur véhémence.

En voici un, bien caractéristique du genre qui est le sien.

### VOIX DU SUD

On dit de moi, le Foch, que né dans la montagne, Double force de vie et de destruction. Moi qui me hâte autant qu'un évadé du bagne, J'épandaïs par le pays ma fougueuse action.

Quoique invisible encor, je trouble, j'inquiète, Par des rêves pesants j'allourdis le sommeil Que j'abriage à mon gré; j'entoure le poète De chaudes visions d'orage et de soleil.

Quand je rôde sur l'Alpe et roule par la plaine, Quand j'empilis le vallon où dort un calme étang, On ne devine pas ma naissance lointaine; Je suis fils de l'Afrique et du Simon brûlant;

Je franchis d'un seul bond ainsi qu'une colline Le sommet le plus haut qui de jalou me sert, Pour affirmer au Nord ma puissante origine, Je lui présente un peu de poudre du désert.

Hélène NAVILLE.

SECRETARIAT DES SUISSES A L'ETRANGER : «S.O.S. Une force nationale menacée», publication en héliogravure, 20 pages, richement illustrées. En vente dans tous les kiosques et librairies, et au Secrétariat des Suisses à l'Étranger, 40, Bundesgasse, Berne. Prix: 60 cent.

Toutes celles de nos lectrices qui ont pu, lors de la série de conférences qu'elle a faites en Suisse romande ce printemps, entendre Mme Alice Briod, l'âme agissante de ce Secrétariat qui assure avec tant de dévouement les relations entre notre pays et nos concitoyens établis à l'étranger, auront grand plaisir à retrouver dans cette belle publication, illustrée avec goût et suivant toutes les

Devoirs réciproques : L'employée de maison est tenue d'accomplir son travail conscientieusement et au mieux de ses forces. Elle a droit à un bon traitement de la part de son patron et des membres de sa famille. Elle doit se conformer à l'ordre de la maison, qui tiendra compte de façon équitable de ses intérêts.

Durée de travail : La durée du temps de travail et de présence est en moyenne de 12h. par jour, entre 7 h. et 21 h., et sans comprendre deux heures au milieu de la journée (repas et pause).

Chaque mois l'employée a droit à un congé de 12 heures consécutives, plus 5 après-midis de congé de 4 heures, dont deux au moins tombent sur un dimanche. Le congé mensuel de 12 heures peut être remplacé par deux après-midis de 6 heures.

Loisirs : L'employée de maison doit avoir la liberté d'accomplir ses devoirs religieux au moins deux fois par mois le matin. Elle peut faire partie de sociétés (pour les mineures, l'autorisation des parents ou du tuteur est nécessaire).

<sup>1</sup> Les personnes qui voudraient plus de détails sur ce sujet n'ont qu'à demander un exemplaire de ce contrat-type à Mme S. Brenner, secrétaire romande du Comité A. I. S. M., rue B-Dussaud, 6, Genève.

ressources de la technique moderne, certains détails qui les avaient déjà frappées. La quatrième Suisse — ou la cinquième, si maintenant c'est la Suisse romande qui revendique cette minorité! — ne doit être ignorée par aucun de nous, non seulement parce que son importance économique est grande pour notre pays, mais aussi parce que, en gardant le contact avec nous, et en envisageant notre politique et notre mentalité avec des vues plus larges, avec des yeux déssiés devant des horizons nouveaux, les Suisses à l'étranger peuvent contribuer à ce renouveau de notre esprit national vers lequel soupirent nombreux d'entre nous. Il y a là une note de réciprocité morale qu'il aurait été intéressant de trouver dans cette brochure.

M. F.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro le compte-rendu de nombreuses publications reçues au cours de ces derniers mois, et dont il nous est malheureusement impossible de parler à loisir aujourd'hui.